



19.3730 Postulat

Des procédures plus efficientes et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables

Déposé par: Chevalley Isabelle
Groupe vert'libéral
Parti vert'libéral



Date de dépôt: 20.06.2019

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Liquidé

Texte déposé

Le Conseil fédéral en partenariat avec les cantons est chargé de présenter un rapport en vue de trouver des pistes visant à raccourcir le temps pour obtenir un permis de construire pour une installation de production d'énergie renouvelable.

Développement

Le peuple suisse a voté à une large majorité la Stratégie énergétique 2050. Cette stratégie vise à remplacer le nucléaire et les énergies fossiles par des énergies renouvelables. Dans le même temps, la Suisse s'est engagée, avec l'Accord de Paris, à diminuer les émissions de CO₂ de 70 % à 85 % d'ici 2050. Les objectifs sont justes mais la mise en oeuvre pose d'énormes problèmes.

Pour réaliser un parc éolien, il faut compter entre 10 et 25 ans. La stratégie énergétique prévoyait une production de 624 gigawattheures d'énergie éolienne en 2020. Effectivement, il n'y aura probablement que 152 gigawattheures. Soit 4 fois moins que prévu initialement alors que les projets bloqués dans les procédures auraient permis de dépasser l'objectif.

Le bilan pour l'hydraulique n'est pas meilleur. Certaines centrales seront mises hors service suite aux mesures d'assainissement exigées, et les nouvelles installations font systématiquement l'objet d'oppositions. Il y a un décalage important entre les objectifs finaux et l'état de la situation.

Pour le biogaz, des projets traînent durant plusieurs années devant les tribunaux et les administrations. De plus en plus d'études, plus ou moins scientifiques, sont exigées pour justifier et vérifier la pertinence des projets. Des conflits entre l'Office fédéral de l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent aussi. Cette situation coûte énormément d'argent aux initiateurs des projets à quoi s'ajoute toute l'énergie humaine nécessaire pour déployer de tels projets.

Cela ne peut plus durer. Le Conseil fédéral en partenariat avec les cantons doit faire un bilan de la situation et proposer des pistes concrètes pour diminuer le temps de réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables. Dans le cas contraire, les objectifs de production d'énergies renouvelables ne pourront jamais être atteints dans les délais souhaités par le Conseil fédéral.

Avis du Conseil fédéral du 28.08.2019

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Proposition du Conseil fédéral du 28.08.2019

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.



Chronologie

27.09.2019	Conseil national Combattu. Discussion reportée
02.06.2020	Opposition retirée
19.06.2020	Conseil national Adoption
21.12.2023	Conseil national Classement dans le cadre de l'examen de l'objet 23.051

Compétences

Autorité compétente

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national

Cosignataires (11)

Bäumle Martin, Flach Beat, Frei Daniel, Grossen Jürg, Markwalder Christa, Moser Tiana Angelina,
Roduit Benjamin, Rösti Albert, Thorens Goumaz Adèle, Weibel Thomas, de Buman Dominique

Liens

Informations complémentaires

Bulletin officiel

